

DÉBATS • SANTÉ

lors que le tribunal correctionnel de Paris a invalidé le 19 mai 2023 la demande faite par

Pesticides : « Tirons du drame de l'amiante des leçons pour l'avenir »

TRIBUNE

Collectif

1 800 victimes pour obtenir la tenue d'un

procès pénal permettant d'identifier

et de condamner les coupables de

l'amiante, l'autorisation du

A

glyphosate vient d'être prolongée de dix ans par l'Union européenne (UE).

Publié hier à 17h30, modifié à 11h51 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Entre le drame sanitaire de l'amiante et celui des pesticides, les points communs sont nombreux.

Nous, responsables de mutuelles de santé, appelons à agir avec détermination pour le droit à la santé et la préservation de notre système de protection sociale.

Nous, mutualistes, avons agi au XX^e siècle pour faire cesser l'empoisonnement des travailleurs exposés à l'amiante. Nous avons défendu les victimes pour qu'elles obtiennent réparation. La toxicité de l'amiante a été identifiée dès 1906, mais il aura fallu attendre 1997 pour qu'elle soit interdite en France. Cela représente presque un siècle de renoncements politiques vis-à-vis de publications scientifiques toujours plus nombreuses, des milliers de morts – au total plus de cent mille – et un lobbying cynique de la part d'industriels.

Aveuglement collectif

Ces derniers ont permis de faire croire qu'un usage contrôlé de ce minéral toxique était possible et en ont ainsi repoussé l'interdiction. Cette catastrophe sanitaire évitable est détaillée dans le rapport du Sénat « [Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir](#) », publié en 2005.

Bientôt vingt ans après la publication de ce rapport, alors qu'il y est clairement écrit l'intention de « *tirer des leçons pour l'avenir* » du drame de l'amiante, nous lançons un appel : cessons de répéter avec les pesticides les fautes ayant causé la mort de plus de cent mille personnes intoxiquées par l'amiante.

Lire aussi : [Corinne Lepage : « Contre les pesticides, il faut instaurer une justice sanitaire comme il existe une justice climatique »](#)



Quelles sont les causes communes à l'origine des drames de l'amiante et des pesticides ? Tout d'abord, la fascination initiale a contribué à un aveuglement collectif. L'amiante a longtemps été présentée comme un minéral magique du fait de ses nombreuses propriétés (isolant, coupe-feu, résistant, imputrescible...). Ce même biais était présent avec les pesticides au début de leur usage massif. Comme l'écrivait [la biologiste et écologiste américaine] [Rachel Carson](#) (1907-1964) : « *Les herbicides chimiques sont de jolis jouets tout neufs ; leurs effets sont spectaculaires ; ils donnent à qui les emploie l'étourdissante impression de régenter la nature.* »

Autre point commun : l'absence de transparence des industriels de l'amiante et des pesticides, qui savaient que leurs produits tuent. Par exemple, « *en 1943, des industriels de l'amiante confient une première étude expérimentale sur les pathologies de l'amiante à un laboratoire américain : 80 % des souris testées développent un cancer des poumons. Les résultats de cette étude resteront secrets* », rappelle le rapport du Sénat.

Le poids des lobbys

Ce cynisme a été partagé par la [multinationale Monsanto](#) (rachetée par Bayer en 2018). « *A la fin des années 1990, le toxicologue M. Parry n'a jamais publié son rapport de recherche interne montrant la génotoxicité des herbicides contenant du glyphosate, car Monsanto l'en a empêché* », notent ainsi Gilles-Eric Séralini et Jérôme Douzelet dans *L'Affaire Roundup à la lumière des Monsanto Papers* (Actes Sud, 2020). Dans les deux cas, les alertes sanitaires n'ont pas été prises en compte pour faire cesser les intoxications.

Lire aussi l'entretien (2023) : [François Dedieu, sociologue : « La toxicologie réglementaire reste aveugle à une diversité d'effets possibles des pesticides »](#)



Comment expliquer que soient toujours utilisés des pesticides toxiques alors que des maladies professionnelles (cancers de la prostate et du sang, maladie de Parkinson) liées aux pesticides sont reconnues et indemnisées par la Sécurité sociale ? Cette absence de cohérence en santé publique fut aussi de mise avec l'amiante. La création du tableau n° 30 des maladies professionnelles pour prendre en charge des pathologies spécifiques à l'amiante date de 1950. Soit plus de quarante ans avant l'interdiction.

Newsletter abonnés

« La lettre des idées »

Votre rendez-vous avec la vie intellectuelle

[S'inscrire](#)

Il faut enfin mentionner le poids des lobbys. Comment ne pas être stupéfait de découvrir qu'entre 2008 et 2012 l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a été dirigée par Diana Banati, une lobbyiste qui a longtemps œuvré au sein de l'International Life Sciences Institute (ILSI), même durant les années où elle dirigeait l'EFSA ? A peine quitta-t-elle l'EFSA en 2012 qu'elle devenait directrice exécutive de l'ILSI. Aussi, la fonction de lobby du Comité permanent amiante est reconnue dans le rapport du Sénat.

Lire aussi | [Pesticides : « On ne s'intéresse aux effets chroniques des expositions de long terme que depuis peu de temps »](#)



Ce parallélisme dans les faits qui ont conduit hier au drame de l'amiante et aujourd'hui à celui des pesticides nous pousse à nous mobiliser et à alerter la population comme les décideurs. Il est temps d'agir : la responsabilité des pesticides dans l'effondrement de 70 % de la quantité des spermatozoïdes humains et dans la disparition de 80 % des populations d'insectes volants est aujourd'hui établie. Nous savons ainsi qu'il n'y a pas la santé des humains d'un côté et la santé de la biodiversité de l'autre. Nos destins sont liés.

Un colloque le 5 février au Sénat

De plus, il est aussi démontré par l'arrêt de la Cour de justice de l'UE de 2019 que les pesticides vendus aujourd'hui ne respectent pas la loi. Tels qu'ils sont commercialisés, ils ne sont jamais testés correctement sur la santé. Les industriels évaluent – à tort – uniquement les molécules isolées, mais jamais mélangées, comme cela devrait être le cas.

Lire aussi : [« Le nouveau gouvernement doit réviser en profondeur et de manière transparente les mécanismes d'homologation des pesticides »](#)



Une victoire inédite a été obtenue avec l'indemnisation d'une famille pour la malformation de leur enfant, marquant le début d'une véritable reconnaissance du drame des pesticides. Mais il faut aller plus loin. Qu'attendons-nous pour interdire les pesticides et mettre en œuvre au plus vite des pratiques agroécologiques respectueuses de la santé?

Notre système de protection sociale ne pourra pas supporter une hausse continue des maladies ayant pour cause des perturbations hormonales et nerveuses. Les pesticides – fabriqués à base de pétrole et contenant des poisons cachés – en sont, en partie, la cause. Nous appelons à soutenir toutes les organisations qui défendent les victimes des pesticides.

Tirons du drame de l'amiante des leçons pour l'avenir. Et en ce sens, nous, mutuelles, nous mobilisons pour organiser un colloque le 5 février au Palais du Luxembourg réunissant tous les acteurs œuvrant sur les pesticides, afin de trouver ensemble des solutions pour la santé publique.

¶ Les signataires : **Gilles Bachelier**, président d'Intérieure Mutuelle ; **Francis Balay**, président d'Alternative Mutualiste ; **Gilles Barrière**, président de Nuoma Mutuelle ; **Yannick Beaumont**, président de la Mutuelle de France Samir ; **Didier Bée**, président de la Mutuelle nationale territoriale ; **Sylvie Ben Jaber**, présidente de La Mutuelle familiale ; **Jocelyne Le Roux**, présidente de Mutami ; **Nathalie Mayance**, présidente d'Apivia Macif Mutuelle ; **Carole Moreira**, présidente de la Mutuelle SMH ; **Argentine Paoli**, présidente de la Mutuelle de la Corse.

¶ [Retrouvez ici la liste complète des signataires.](#)

Collectif

***Le Monde* Mémorable**

Découvrir